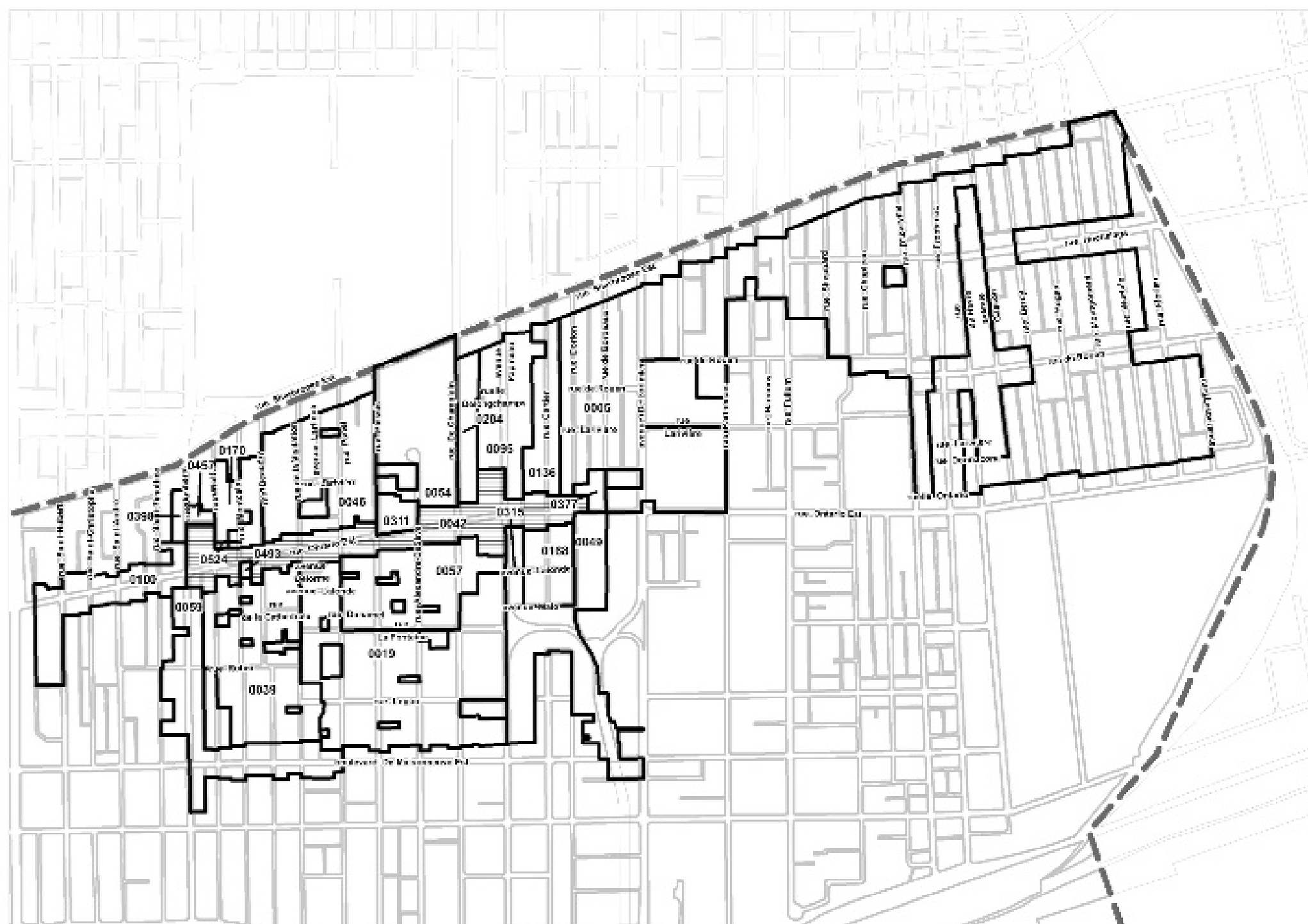


**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

1. Les personnes intéressées sont priées de noter que le conseil d'arrondissement de Ville-Marie, à sa séance du 4 juillet 2018, a adopté, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)*, le premier projet de résolution modifiant la résolution CA13 240502 qui autorisait l'agrandissement du bâtiment du Marché Saint-Jacques situé aux 1125 rue Ontario Est et 2021 rue Amherst, afin de permettre, sous la marquise d'origine, l'aménagement d'un quai de chargement du côté de la rue Wolfe et d'espaces commerciaux, et ce, en dérogation notamment aux articles 9, 585.1, 592 et 593 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)*, relatifs, entre autres, à la hauteur minimale en étage et aux normes d'aménagement d'une aire de chargement aménagée à l'extérieur d'un bâtiment – pp 383 (dossier 1180607004);

Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrées :


**Localisation**
**Dossier: 1180607004**
**Date: 3 juillet 2018**

Zone(s) visée(s)
  Zones contiguës
  Limite arrondissement de Ville-Marie

 Ville-Marie  
**Montréal**

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), ce projet fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le 22 août 2018, à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.
3. Au cours de cette assemblée, la mairesse d'arrondissement ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera le projet ainsi que les conséquences de son adoption, et le public pourra le commenter.
4. Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
5. Une copie de ce projet peut être consultée aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17<sup>e</sup> étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQÀM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Fait à Montréal, le 7 juillet 2018

Le secrétaire d'arrondissement,  
 Domenico Zambito, avocat

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante :  
[www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)